



Newsletter Mars 2010

Association

Le brevet fédéral franchit une nouvelle étape

En février, l'Association des Communes Suisses (ACS) a conclu avec succès la première phase «Analyse du champ professionnel et profil de compétence» du projet brevet fédéral «spécialiste communal/e». L'objectif visé était d'évaluer la pratique concrète des spécialistes communales/communaux. Pour cela, il a d'abord fallu structurer le champ professionnel à l'aide d'une trame. Dans le cadre de l'analyse du champ professionnel correspondante les situations de travail typiques et des facteurs de succès critiques ont été décrits. Les résultats ont ensuite été validés dans une prise de position très largement soutenue et utilisés pour la mise en place du profil de compétence qui englobe, outre les défis actuels, aussi des considérations sur les futures tendances et des exigences posées aux spécialistes communales/communaux.

La nouvelle phase de projet 2, «Concept, règlement et directives d'examen» peut être considérée comme un passage du monde de la pratique au monde de l'examen. Dans un premier temps, il s'agira d'intégrer les situations de travail décrites préalablement dans des modules. Deux workshops organisés en mai et juin avec des

experts permettront ensuite de concrétiser les modules au niveau des objectifs d'apprentissage, des contenus et des critères d'évaluation. L'élaboration du règlement et des directives d'examen ne pourra commencer qu'à partir du moment où les résultats de l'analyse du champ professionnel seront également disponibles dans le projet parallèle «Confédération et cantons» et que des entretiens auront eu lieu entre les deux groupes de projet en septembre.

L'objectif de la nouvelle phase de projet est d'élaborer d'ici à la fin de cette année les bases d'examen correspondantes afin de pouvoir présenter en janvier 2011 le nouveau règlement et les directives d'examen «spécialiste communal/e» auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Procédures de consultation

Simplifier l'imposition de la propriété privée du logement

L'ACS salue le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite». Avec cette initiative la Société des propriétaires fonciers vise à accorder aux retraité(e)s un droit de vote unique qui leur permettrait de renoncer à l'imposition de la valeur locative. Le Conseil fédéral oppose un contre-projet indirect

à l'initiative: le nouveau projet de loi prévoit une suppression générale de l'imposition de la valeur locative pour tous les propriétaires immobiliers. Les possibilités de déduction existant jusqu'à présent seront supprimées d'une manière générale. Afin de remplir le mandat constitutionnel visant à promouvoir la propriété immobilière et d'atteindre l'objectif d'économies d'énergie, il sera néanmoins toujours possible de prévoir des déductions, d'une part, pour l'acquisition d'un premier logement occupé en propre et, d'autre part, pour des mesures d'économies d'énergie et de protection de l'environnement.

L'ACS pense qu'il vaudrait mieux trouver une solution satisfaisante pour tous les intéressés au lieu de créer un règlement spécial pour les retraité(e)s. Malgré quelques aspects positifs tels que la simplicité, la praticabilité et l'augmentation de recettes liées à l'impôt fédéral indirect, l'ACS défend l'idée que les inconvénients d'un pur changement du système l'emportent d'un point de vue de politique sociale.

Suspendre la naturalisation facilitée de Terzos

L'ACS a pris position dans le cadre de la consultation sur l'initiative parlementaire «La Suisse doit reconnaître ses enfants». Elle demande de sus-

pendre l'affaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la nationalité. L'ACS constate que le projet de la commission des institutions politiques du Conseil national visant à faciliter la naturalisation de la troisième génération d'étrangers, arrive trop tôt d'un point de vue de politique. De plus, actuellement est en cours la procédure de consultation sur la révision totale de la loi fédérale sur la nationalité, qui comprend les conditions matérielles pour les naturalisations facilitées.

L'ACS avertit toutefois que le rapport explicatif de la commission des institutions politiques ne précise pas les conditions de la loi sur la nationalité qui seront applicables à la troisième génération. Ainsi, le rapport indique que les exigences générales pour la procédure de naturalisation facilitée s'appliquent aussi à la troisième génération d'étrangers tout en précisant que l'obligation de preuve des conditions matérielles nécessaires à la naturalisation pour les personnes de troisième génération d'étrangers était remplacée par une présomption d'intégration.

Actualités

La carte journalière commune

L'ACS s'oppose conjointement avec plusieurs associations communales et en raison de l'intervention de nombreuses communes aux augmentations tarifaires, prévues par les CFF, des cartes journalières communes très appréciées. L'Association

estime que cette deuxième hausse de 15% en l'espace de trois ans est injustifiée. Selon l'ACS, les communes ne peuvent pas accepter le projet de restreindre la validité de la carte journalière commune aux jours de semaine à partir de 9h00. Une entrevue prévue avec la direction des CFF début mars permettra de discuter des questions touchant les cartes journalières communes.

Entrevue avec le Surveillant des prix

L'ACS a contacté le Surveillant des prix Stefan Meierhans au sujet des taxes. Conformément à l'art. 14 de la loi concernant la surveillance des prix, les communes sont tenues de demander, notamment en cas de changements des taxes dans le domaine de l'infrastructure, une prise de position préalable du Surveillant des prix. L'ACS a précisé dans son courrier adressé à Stefan Meierhans qu'elle ne voyait pas l'utilité d'une consultation du Surveillant des prix lorsqu'une commune était obligée par la réglementation cantonale de prévoir un financement spécial pour couvrir les coûts d'un équipement collectif.

L'ACS se demande également s'il faut consulter le Surveillant des prix pour une augmentation de prix qui se situe dans un cadre tarifaire présenté antérieurement au Surveillant des prix et non incriminé par ce dernier. L'Association souhaite discuter avec le Surveillant des prix de l'efficacité et de l'utilité de cette obligation de consultation.

Orthographe des noms de communes et de localités

Les trois offices fédéraux de topographie, des transports et de la statistique ont sorti la nouvelle publication «Recommandations portant sur l'orthographe des noms de communes et de localités et Directives portant sur l'orthographe des noms de stations». Disponibles en allemand, en français et en italien, celles-ci ont un effet de recommandation pour les noms de communes et de localités ainsi qu'un effet directif pour les noms de stations. Des exemples illustrent la réglementation. Le document peut être téléchargé sur le portail de la mensuration officielle www.cadastre.ch (Noms géographiques > Documents relatifs à ce thème) ou commandé à l'adresse mail infovd@swisstopo.ch.

Manifestations

Formation continue pour les communes

Le «Kompetenzzentrum für Public Management» (KPM) de l'Université de Berne offre aux communes un large programme de formation continue: améliorer son efficacité en correspondance administrative (6 avril, Université de Berne), créer de la proximité avec les citoyens à l'aide de la cyberadministration (16 avril), fusions de communes et nouvelles formes de collaboration intercommunale (29 avril), écoles dirigées: répartition des rôles, tâches et instruments de gestion (4 juin).

Programmes des cours et information: KPM, tél. 031 631 53 11, www.kpm.unibe.ch

Collaboration transfrontalière

Dans le cadre de la présidence de la Suisse au Conseil de l'Europe, l'Association Suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe (ASCCRE) organisera le 22 avril prochain à Montreux un colloque sur la situation actuelle et les perspectives de la collaboration transfrontalière entre la Suisse et ses régions voisines avec accent sur les sujets emploi et développement économique.

Information et programme: Secrétariat général ASCCRE, tél. 021 907 23 41, asccre@bluewin.ch

Journée de mobilité à Bâle

«Potentiels du trafic pédestre et cycliste dans l'espace vital urbain», tel est le titre de la troisième journée de mobilité, organisée par l'association Sun21 le 23 avril prochain à Bâle. Toute personne qui opte pour le vélo au lieu de la voiture, qui prend le tram ou qui va à pied au lieu de travail, contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, réalise des économies d'énergie et d'argent et, de surcroît, se déplace plus vite en ville. La journée permettra de discuter de la contribution du trafic pédestre et cycliste à la société à 2000 watts ainsi que de la question du mélange d'investissement du trafic cycliste et piéton par rapport au trafic individuel motorisé.

Information et programme: Sun21, tél. 061 227 50 50, www.sun21.ch

Chaises vides dans l'exécutif communal?

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) organisera le 28 avril prochain à Coire en collaboration avec l'ACS un colloque consacré à l'avenir des communes. Son titre est «Chaises vides dans l'exécutif communal? Approches pour le recrutement de membres de l'exécutif dans les communes de petite et moyenne taille». En effet, les communes de petite et moyenne taille ont de plus en plus de mal à trouver des candidats appropriés pour leur conseil municipal. Le travail dans l'exécutif communal est considéré comme mal payé. A cela s'ajoute le fait de devoir faire face à la critique publique. Le colloque vise à apporter une contribution à cette discussion actuelle et à faire le point sur les différentes solutions possibles.

Information: SAB, tél. 031 382 10 10, www.sab.ch

Commune intergénérationnelle

Le 6 mai prochain, l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) organisera en collaboration avec le Pour-cent culturel Migros, l'ACS et les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure un colloque intitulé «Les communes ouvertes aux générations». L'événement aura lieu au Kursaal à Berne et son objectif sera de permettre les échanges entre la science et la pratique ainsi que de donner un aperçu des initiatives nationales

et internationales et des «best practices».

Information: ASSH, téléphone 031 313 14 40, www.sagw.ch

Assemblée des délégués de la Comunitas à Flims

La 43^e assemblée ordinaire des délégués de la Comunitas, la fondation de prévoyance de l'ACS, aura lieu le 20 mai à Flims. Le rapport de gestion et les comptes annuels 2009 seront au centre de l'assemblée qui, pour la première fois, sera dirigée par Martin Plüss, président de la Comunitas depuis 2009.

Politique sociale communale

Le 24 juin auront lieu à Neuchâtel l'assemblée générale de l'ACS et le colloque «Politique sociale – les communes y apportent des contributions importantes». Le programme détaillé sera disponible début avril.